t pour Nous rovidence à tes et perséelle consolée k et si remjouit et s'ouoccasion du anime de foi étiens. Pour ne que Nous 1 cardinaux, julgation du fêtes du cinient à Notre tholiques du : Commission Nous vous e cette Comet les désirs ions, comme

I, Pape.

viennent les funérailles de la Chapelle ape. C'est le nanimité. Le fut annoncée naux diacres, ces paroles: e, nous arons urdinal Joseph III durant sa e du conclave e Saint-Esprit ouvel élu ne Pie X! comanus.

* 選挙選挙選挙選挙選挙選挙選挙選挙選挙 **Chronique Inanciscaine**

A TRAVERS LE MONDE



a logique des tyrans. — Sur les instances du consul français à Beyrouth, la Sacrée Congrégation de la Propagande a confié la mission de Syrie, autrefois dirigée par les Capucins italiens, aux Capucins français de la Pro-

vince de Lyon, détruite comme toutes les autres par Tibère Combes. Le Ministre des affaires étrangères, M. Delcassé, de son côté, a fait envoyer à un jeune religieux de cette mission à Kreye en Syrie, une médaille de bronze en récompense de ses travaux à l'Observatoire météorologique.

Quant à nous, écrit l'Oriente serafico, en rapportant ces faits, nous offrons une médaille d'or à celui de nos lecteurs qui trouvera dans toute l'histoire un exemple plus lumineux de la logique jacobine. D'une main, ils ferment la porte des couvents, de l'autre, ils dispensent des décorations en souhaitant . . . bon voyage !

Le B^x Christophe de Cahors. — Nos lecteurs savent déjà que la cause du B^x Christophe de Cahors, Frère-Mineur, a été introduite à Rome, dans le but d'obtenir la confirmation de son culte immémorial. Mgr de Cahors a nommé une commission chargée d'étudier le procès de notre Bienheureux. Les membres de cette commission, après plusieurs discussions et l'audition de dix témoins, viennent de déclarer par des arguments décisifs que le culte immémorial rendu au B^x Christophe a été reconnu et célébré par Fr. Ferdinand de Besse, secrétaire de saint Bonaventure et préconisé par saint Antonin, qu'il s'est heureusement continué jusqu'à nos jours sans interruption dans l'Ordre de saint François, et qu'il mérite que le Saint-Siège l'approuve et le ratifie par un acte officiel de son autorité souveraine. Le procès est donc terminé, il va être transmis à la Sacrée Congrégation des Rites, qui doit l'approuver. Il ne reste plus qu'à prier, pour obtenir la prompte réalisation de nos vœux.

CANADA

ontréal. — Au couvent. Conformément aux Constitutions de l'Ordre qui prescrivent un service pour le Souverain Pontife défunt dès la première nouvelle de sa mort, comme elles en